

L'humidité dans les parois

savoir réaliser les choix techniques
et de mise en œuvre pour des
bâtiments sains et pérennes

>>> Développement durable et QEB



PROGRAMME

1. Rappel des notions et des enjeux

Pérennité des parois, efficacité thermique, sources d'humidité

2. Les transferts d'humidité dans les parois

Mode de déplacement de la vapeur d'eau et de l'eau
Repérage des zones de condensations (point de rosée)
Comportement des matériaux
Choix à réaliser pour des parois pérennes

3. Etude des principaux systèmes constructifs

ITE, paroi ossature bois, ITI et toitures terrasses

4. Fonctionnement du bâti ancien : comment intervenir sur le mur ancien

Comprendre le comportement des bâtiments anciens vis-à-vis de l'humidité
Comprendre le comportement des murs anciens
Principes à respecter pour isoler un mur ancien sans le dégrader
Repérage des murs à « risques » et précautions à prendre

5. Focus sur les points sensibles

Ponts thermiques, réseaux, canalisations...

+ Présentations des annexes (matériaux hygroscopiques, base de données matériaux, fiches isolants...)

OBJECTIFS DE FORMATION

- > Comprendre la problématique de l'humidité dans les parois
- > Savoir réaliser les choix techniques et de mise en œuvre n'entraînant aucune pathologie, en isolation thermique intérieure, extérieure et ossature bois ; en neuf et en réhabilitation

METHODES PEDAGOGIQUES

- Présentation power point - Exemples/échanges
- Etude de cas concrets, exercices
- > Les supports de cours seront remis aux participants
- > Taille du groupe : max. 18 personnes

INTERVENANT

Samuel COURGEY, Arcanne – Expert technique Bâtiment et Environnement, cofondateur d'Effinergie et spécialiste de la performance énergétique

PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, ingénieurs BET, urbanistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM ; entreprises du bâtiment

DUREE & LIEU

1 jour de formation soit 7,5 heures

Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 14h à 18h00

Lieu : EKOPOLIS, 155 av. Jean Lolive, 93500 Pantin

Accès : en métro ligne 5 (arrêt : Eglise de Pantin) ou en bus lignes 61, 145 et 147 (arrêt : Eglise de Pantin-Metro)

TARIF & PRISE EN CHARGE

Tarif : 350 € HT (420 € TTC)

Tarif préférentiel :

> Inscription à 2 ou + : 300 € HT (360 € TTC)

> Ancien.e stagiaire DDQE : 300 € HT (360 € TTC)

Formation prise en charge par les OPCA (FIF-PL, Actaliens, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.

Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs :
Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (soit 100%)
+ crédit d'impôt formation 74 €

CONTACT

Hélène LUDMANN - helene.ludmann@scop-les2rives.eu

À la Plage, 15 avenue du Rhin, 67100 STRASBOURG

Tél : 06 61 87 36 63 // www.scop-les2rives.eu

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée
sous le n° 82 69 12060 69

SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

Organisme de formation labellisé DATADOCK

FICHE D'INSCRIPTION

Possibilité de s'inscrire en ligne [en cliquant sur ce lien !](#)

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription accompagnée du chèque de règlement à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 15, avenue du Rhin – 67100 STRASBOURG

> Par mail : helene.ludmann@scop-les2rives.eu

Et pour toute demande d'information complémentaire : **Hélène LUDMANN**, +33 6 61 87 36 63

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69
SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

STRUCTURE :

Adresse _____ CP _____ Ville _____

Nom de l'OPCA _____

EMPLOYEUR : NOM _____ Prénom _____

Fonction _____

STAGIAIRE :

NOM _____ Prénom _____

Fonction _____ Adresse e-mail _____

N° tél. _____ N° port. _____

Je souhaite m'inscrire à la formation _____

Date : _____ Lieu : _____ Tarif TTC : _____ (ancien.ne stagiaire, le préciser)

Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : _____ (nom et prénom)

Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à _____ Le _____ Signature _____

Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche / remplissage du formulaire en ligne

Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCA.
[Le détail des montants est téléchargeable ici](#)

Quel est mon OPCA ?

- Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL
- Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS
- Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA
- Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS
- Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC
- Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS
- Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt formation mobilisable**

Prises en charge au 1^{er} janvier 2018
Formations courtes 1 à 7 Jours
DD et Qualité environnementale des bâtiments
Thématiques classées prioritaires par les OPCA
Montants pour l'établissement d'une convention de formation par OPCA
Montants indiqués par journée de formation

LIBERAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Architectes, paysagistes, BET, économistes, chefs d'entreprise artisans, chefs d'entreprise artisanales	FIF-PL ouvert à la demande sur le site www.fif-pl.fr	350 € / jour (hors le matin de 140 € / jour / professionnel)
Chefs d'entreprise artisanale	FAFCEA ouvert à la demande sur le site www.fafcea.com	28h / heure, soit 218 € / jour (hors le matin de 100 € / jour / professionnel)
Toutes professions (hors auto-entrepreneur) > en contrat de FIF-PL et du FAFCEA	Ouverture possible à un contrat éligible (profil à l'adresse www.fif-pl.fr ou www.fafcea.com)	9,88 € / heure dans la limite de 60h / an (pour télécharger les documents, contactez l'association agréée OPCA-DD ou l'opca France le dimanche)
Autres professions : nous contacter		
SALARIE (plan de formation)		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Agences d'architecture, bureaux d'études, bureaux d'études thermiques, bureaux d'études économiques, bureaux d'études de paysage, bureaux d'études de paysage, bureaux d'études de paysage, bureaux d'études de paysage	ACTALIANS ouvert à la demande sur le site www.actalians.fr	* Prise en charge des frais pédagogiques : 200 € / jour (max 5 jours) * Prise en charge de l'opale : forfait 84 € / jour * Prise en charge des frais annexes : - repas (max 15€ / jour) - matériel de bureau (max 100 € / jour) - déplacements : 0,25 € / km - Fuel (max 204 € / jour + frais)
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC ouvert à la demande sur le site www.fafiec.fr	Prise en charge jusqu'à 100% (maximum selon statut) : * entreprises de 10 à 50 salariés : 2 400 € max. * entreprises de 51 à 250 salariés : 2 800 € max. * entreprises de 251 à 500 salariés : 3 200 € max. * entreprises de 501 à 999 salariés : 3 600 € max. * entreprises de 1 000 à 4 999 salariés : 4 000 € max. * entreprises de plus de 50 salariés : 4 500 € max. Pour les formations courtes (moins de 7 jours) et les formations de moins de 10 jours, contactez l'association agréée OPCA-DD ou l'opca France le dimanche.

© Scop les 2 rives